

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 Décembre 2020**



L'an deux mil vingt, le seize décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal. Mme Aurore DURBECQ est arrivée à 21h25 et n'a pas participé aux votes des délibérations,

Absent(s): Mr. Franck LASSALLE, Mr. Jany ROUPSY,

Procuration(s) : Mr. Franck LASSALLE donne pouvoir à Mr. Vincent GUY, Mr. Jany ROUPSY donne pouvoir à Mr. Benoit TIXIER.

Nombre de présents : 12 puis 13 Nombre d'absents : 03 puis 2 Nombre d'absents excusés : 02

Secrétaire élu : Mme Francine HERMANT

• **Délibérations**

➤ **Charte de gouvernance du Grand Reims** : délibération n°53-2020

La charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims, présenté lors de la conférence des maires du 2 Septembre puis lors du Conseil Communautaire du 24 Septembre, consacre les principes de fonctionnement ainsi que les instances de gouvernance de notre Communauté Urbaine, afin de garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la Charte de gouvernance précédente, adoptée en 2017 à l'unanimité lors de la création de la Communauté Urbaine, mais intègre aussi des évolutions proposées par le groupe de travail sur la gouvernance qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2019. En parallèle, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 Décembre 2019 a prévu qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance. Le Conseil Communautaire s'est ainsi prononcé en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance le 10 Juillet dernier. Le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims tel qu'arrêté lors du Conseil communautaire du 24 septembre dernier et sur lequel le conseil municipal doit rendre un avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de rendre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims

➤ **Prime COVID** : délibération n°54-2020

Le conseil municipal décide d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité (1), ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 800.00€ par agent. Cette prime n'est pas reconductible et sera attribuée en fonction du temps de travail.

Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

➤ **Indemnités du Receveur** : délibération n°55-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 6 contre, 2 abstentions, 7 pour

Décide :

-de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75% par an.

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Robert CASABIANCA, receveur municipal

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaire de 30.49€.

➤ **Adhésion au CNAS** : délibération n°56-2020

Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Le Conseil municipal décide :

1°) De mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : **01/01/2021** et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) Conformément à la convention conclue en date du 21/12/2020 avec la collectivité de Chigny les Roses de verser à cette dernière une quote-part définie dans la convention de la cotisation égale à 0,74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS (une cotisation provisoire est calculée au titre de l'année N avec versement d'un reliquat début N+1 calculé après production du compte administratif N-1) et d'inscrire cette somme au budget comme suit : La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre article du budget.

3°) De désigner Mme RAFFLIN Corinne en qualité de déléguée élue.

• **Compte-rendu des commissions et autres**

▪ **Commissions Finances.**

- Aperçu des dépenses d'investissement du mandat de 872 000€ avec présentation de la liste des projets
- Un débat a eu lieu sur les modalités de définition des projets et notamment sur leur passage en commission.

▪ **Commission Voirie Bois Sources**

- Voirie : Travaux Rue des Vignes différé à l'an prochain
Rue du Chalet et Place Pommery 2 miroirs à installer.
- Eau potable : 3 fuites d'eau de recensées ; Rue St Agathe, Rue St Vincent, Vanne près de la marre aux canards.

▪ **Commission Bâtiments :**

- Cimetière : Portail restauré, afin de respecter les pentes liées aux accès pour les personnes en fauteuil, il apparait des différences de niveau avec certaines tombes.
- Eglise : L'orgue sera a restauré car réputé (1830-1835). Le tableau électrique des cloches est à refaire devis signé.
- Salle des Fêtes : Une étude est en cour pour l'éclairage de la salle des fêtes du bas ainsi qu'un devis.
- La Roseraie : Le carrelage est a revoir (recours avec l'assurance de Plurial Novilia).

• **Commission Communication Vie Associative :**

- Tennis : ST GROUPE a bloqué la semaine 16 pour le sol, en attente de signature du devis. Il n'y aura pas de demande de subvention du fait qu'il n'y aura pas d'affiliation à la Fédération Française de Tennis.
- Conseil Jeunes : 5 jeunes présents lors de la réunion, échange de projets.
- Echo du Chignotin : Prochaine date de parution vers Avril ou Mai, demande que chaque évènement fasse l'objet de photos.
- Site internet : Une suggestion de la création d'un fichier extranet.

- Commission Développement Embellissement :
 - Embellissement : Coté Rilly et Ludes, la demande de travaux est lancée avec une baisse sur le devis.
Aire de pique-nique : la plantation d'un arbre supplémentaire (bouleau pleureur) a été réalisée.
- Commission CCAS :
 - Fête de fin d'année et repas des anciens, distribution de repas le 24 Décembre et Noël des enfants le 18 Décembre.
- Divers :
- Demande de subventions :
 - Informer les associations afin de recevoir leur demande de subvention avec leur bilan.

Séance levée à 22h50 Date fixée pour la prochaine réunion : Mercredi 20 Janvier 2021.